

Sous-Préfecture de Château-Thierry Pôle Réglementation

MANIFESTATION SPORTIVE du 21 octobre 2017 RECEPISSE DE DECLARATION

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport notamment les articles R.331-6 à R.331-17 et R.331-23 à R.331-28,

VU le décret 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du code du sport,

VU l'arrêté préfectoral du 15 mai 2017 portant délégation de signature,

DONNE RECEPISSE

à Madame Edith DELANNOY, Directrice de l'association « ALZHEIMER SUD AISNE », 15 rue de Baulne – Hameau de Romandie – Baulne en Brie 02330 VALLEES EN CHAMPAGNE, de sa déclaration du 06 juillet 2017 en vue d'organiser le 21 octobre 2017, une randonnée pédestre dénommée « RANDONNEE PEDESTRE SANTE ».

Les participants seront tenus de respecter en tous points les prescriptions du Code de la Route et d'obéir aux injonctions que les services de gendarmerie et de police pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

En aucun cas la manifestation ne devra offrir lieu à un classement faisant intervenir, directement ou indirectement, comme éléments d'appréciation, soit l'endurance, soit l'habileté ou la vitesse, qu'il s'agisse ou non de véhicules à moteur.

L'attention des participants devra être attirée sur l'importance d'une garantie suffisante en responsabilité individuelle et civile. Les organisateurs devront posséder une assurance «responsabilité civile» qui les garantisse pour la manifestation.

En aucun cas la responsabilité de l'administration ne pourra être mise en cause.

Le jet de journaux, prospectus, tracts, échantillons de produits quelconques sur la voie publique est interdit.

FAIT à CHÂTEAU-THIERRY, le 7 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation, Le Soûs-Préfet de Château-Thierry

Ronan LÉAUSTIC

Horaires d'ouverture des services au public : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h Horaires d'ouverture du standard : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

DESTINATAIRES:

Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de CHATEAU-THIERRY (1)

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne (1)

Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de l'Aisne (1)

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aisne (1)

Madame le Maire de NOGENT L'ARTAUD (1)

Messieurs les Maires de SAULCHERY, CHARLY SUR MARNE et PAVANT (1)

Madame Edith DELANNOY, Directrice de l'association « ALZHEIMER SUD AISNE », 15 rue de Baulne – Hameau de Romandie – Baulne en Brie 02330 VALLEES EN CHAMPAGNE

(1) en les priant de bien vouloir me faire connaître éventuellement s'ils estiment devoir imposer à l'occasion de cette manifestation toutes modifications que justifieraient les conditions de la circulation ou les exigences de la sécurité.

D / A Départ et arrivée EHPAD Domusvi Château de la Source à Nogent l'Artaud OUS-P JUIL. 2017 Le Sous-Préfet de Chillean-Thia-101 D 86 RANDONNEE PEDESTRE SANTE 23 -l'Artaud Nogent-150 les Gravelles Du samedi 21 octobre 2017 58 176 100 50 Point de ravitaillement 125 98 Q I'île Maniquet -sur-Marne Charly-Sens du circuit /of de Charly Échelle 1:17 055 62 D 87 109 Baignoire à Cannes róix de Charly St